



ROZIER *infos*

Mesdames et Messieurs,

La commune de Rozier-Côtes-d'Aurec, dans l'objectif de s'adapter à la situation exceptionnelle que nous vivons face au développement du COVID-19, s'organise pour aider la population et respecter les règles de confinement qui nous sont demandées.

- *Le Premier Ministre a annoncé jeudi 19 mars le report des réunions d'installation des conseils municipaux élus au premier tour. L'élection du maire et des adjoints n'a donc pas eu lieu. Elle est renvoyée à plus tard, et en attendant, ce sont les maires anciennement élus qui assureront la gestion courante des affaires municipales.*
- *Le Préfet de la Loire en date du 20 mars nous transmet un arrêté (N°32/2020) relatif à l'interdiction d'accès aux espaces naturels et touristiques et de regroupement.
« **L'accès aux lieux suivants est interdit : Sentiers de randonnées, parcs naturels et forêts, parcs publics, complexes sportifs, aires de pique-nique, abords des lieux touristiques** ».*

Les dispositions suivantes sont mises en place sur la commune :

- Fermeture de la Mairie au public le temps du confinement. Un accueil téléphonique est mis en place (**04.77.50.04.73**) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00.
N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur (ne pas oublier d'indiquer votre numéro de téléphone et le motif de votre appel),
- En cas d'urgence, les élus restent à votre disposition sur leur portable : **06.70.26.35.20**
06.13.73.68.54 – 06.37.05.85.59,
- Les mails sont consultés régulièrement : mairie-rca@orange.fr,
- Les services techniques (commune et S.E.M) assurent un service minimum,
- Le maintien du service de la poste-épicerie au bourg de 10h00 à 12h00 (du pain sur commande à votre disposition). **04.77.50.19.86** (Copie de l'attestation de déplacement dérogatoire à votre disposition),
- Les salles accueillant du public sont fermées jusqu'à nouvel ordre,
- Annulation des manifestations sur la commune de mars à avril,
- Les informations sur les règles de confinement seront régulièrement mises à jour sur notre site.

Perturbés par l'épidémie du coronavirus, je souhaite remercier les électeurs qui se sont déplacés dans ce contexte difficile. Les élections municipales se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles.

Le taux de participation dépasse les 68 %.

La liste « Continuons ensemble pour notre commune » a été élue au premier tour et obtient onze sièges.

A la veille de mon deuxième mandat, je souhaite remercier les habitants, les élus, les assesseurs, la liste adverse qui ont contribué au bon déroulement de la journée.

Merci de bien vouloir respecter les préconisations énoncées par les autorités publiques, ne sortez pas et surtout faites jouer au maximum la solidarité.

**Pour l'équipe municipale,
Le Maire, Jean-Marc Sardat.**

- *Le cabinet des infirmiers de St Maurice (04.77.50.34.20) nous demande de vous transmettre l'information suivante :*
 - *Il vous propose de mettre en place un service livraison de médicaments, service proposé gratuitement aux personnes de la commune de plus de 70 ans, sans possibilité de déplacement ou d'aide de la famille, et ceci même si vous n'êtes pas client du cabinet.*